



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE DE PRÉSENTATION

PROGRAMME D'EXPÉRIMENTATION D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET AUX INITIATIVES D'ACCÈS PRÉCOCE À LA CULTURE

Juin 2015



1 - ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans la cadre du plan « Priorité jeunesse », le MSJEPVA et la Fondation TOTAL ont signé le 7 juin 2013, une nouvelle convention de partenariat, dont l'un des axes vise à favoriser l'accès de tous les jeunes aux activités périscolaires et à soutenir des initiatives d'accès précoce à la culture (EAC).

L'activité artistique et culturelle des jeunes est certainement un espace privilégié de l'expression de la jeunesse, expression de son identité mais aussi de son rôle d'acteur dans la société.

Toutefois, la modification des pratiques, comme l'évolution de l'accès et des modes de consommation culturelle, n'en restent pas moins marqués par la *permanence relative des écarts sociaux et géographiques*¹, et ce dès le plus jeune âge. La diversification et l'hybridation qui caractérisent pourtant les pratiques culturelles contemporaines des jeunes n'induisent pas un recul des inégalités socioculturelles d'accès aux arts et à la culture. Une enquête sociologique sur les loisirs et les pratiques culturelles des enfants et adolescents français met en exergue la persistance des inégalités et des stratifications sociales².

Face à ce constat, l'École comme les institutions culturelles sont de puissants acteurs de la démocratisation et de la transmission culturelle.

Ainsi, l'*Éducation artistique et culturelle*³ (EAC), inscrite dans les cursus des élèves selon les principes et modalités précisés dans la circulaire interministérielle du 9 mai 2013 sur les « Parcours d'EAC », figure parmi les chantiers prioritaires de l'action publique en faveur des élèves et des jeunes de 0 à 30 ans⁴.

L'EAC a un rôle à jouer dans la formation et la construction personnelle de l'enfant et de l'adolescent qui s'exerce non seulement *pendant le temps scolaire, mais aussi pendant les temps péri et extrascolaires (celui des loisirs)*.

En mai 2014, dans le cadre du Plan « Priorité jeunesse » (mesures 8.2 et 8.3) l'accent mis sur l'EAC s'est concrétisé par la signature d'une convention entre les ministères de la Culture et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports dont l'objectif principal est de créer les conditions d'accès à l'art et à la culture pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les arts et la culture tendent à donner du sens aux nouveaux temps d'activités périscolaires en repensant la diversité des modes d'accès et des rapports

1. Donnat Olivier, « Pratiques culturelles, 1973-2008, dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales », *Culture études*, 2011, n° 7, pp. 1-8.

2. Octobre Sylvie, Détrez Christine, Mercklé Pierre et Nathalie Berthomier, *L'enfance des loisirs. Trajectoires communes et parcours individuels de la fin de l'enfance à la grande adolescence*, Paris, La Documentation française, coll. « questions de culture », 2010.

3. L'Éducation artistique et culturelle repose sur un socle commun inscrit dans un parcours artistique et culturel incluant la musique, l'image et la danse. Le parcours a pour triple ambition de favoriser l'exercice de l'esprit critique et d'acquérir une culture artistique personnelle, de pratiquer les différents langages artistiques et de diversifier les modes d'expression et de contribuer à l'épanouissement personnel des élèves (source : education.gouv.fr).

4. Plus spécifiquement, dans le cadre du développement de sa politique d'EAC, le ministère en charge de la Culture propose également des dispositifs pour la toute petite enfance (0 à 3 ans) mais aussi pour les apprentis et les étudiants.

des jeunes à la culture. Ce sont également la qualité et la vigueur de l'articulation de l'EAC avec les politiques éducatives et le développement culturel des territoires qui sont relancées.

Mais la place de l'École et des structures socioculturelles dans la transmission culturelle et la lutte contre les inégalités sociales et culturelles est aujourd'hui réinterrogée à l'aune des mutations culturelles juvéniles.

La « désinstitutionnalisation » des pratiques culturelles⁵ comme l'essor des nouvelles technologies et des pratiques numériques ont profondément modifié le rôle des institutions et le rapport des jeunes aux équipements ou dispositifs à vocation artistique et culturelle.

L'individualisation des loisirs, la culture de la chambre⁶, les compétences des jeunes en matière technologique, qui dépassent souvent celles des professionnels⁷, mettent à mal la légitimité de ces instances dans l'accès, la définition et la portée des œuvres et des pratiques artistiques. Il n'est guère surprenant de constater dès l'âge de 12 ans, la désaffection des jeunes, pourtant adeptes de pratiques artistiques amateurs, des structures et ressources mises à leur disposition⁸.

Les jeunes ne sont d'ailleurs pas les seuls interlocuteurs à convaincre du bien-fondé de la place des structures/institutions afférentes. Les ressources culturelles et artistiques proposées aux enfants *en dehors du temps scolaire sont inégalement investies par les familles.*

S'agissant des activités culturelles proposées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, Dominique Glasman observe que : *« les activités proposées dans le cadre des séances d'accompagnement scolaire sont inégalement valorisées par les parents. De manière générale, ils insistent sur le temps des devoirs ; le second temps, consacré (...) à des activités culturelles non scolaires est davantage perçu comme essentiellement ludique, et donc facultatif, sorte de récompense accordée aux enfants qui ont accompli leur tâche. Ces activités, qui représentent une sorte de détour d'apprentissage, puisqu'il ne s'agit pas là d'apprendre une discipline scolaire mais d'intégrer des dispositions, « la curiosité », « l'ouverture d'esprit » ou d'acquérir des outils informels (« la logique », « le vocabulaire ») sont peu perçues par les parents de milieux culturellement éloignés de l'école comme des moyens d'apprentissage utiles à l'école. »⁹*

Dans un contexte où *« l'hybridation et la diversification des réseaux de production de la connaissance et de la reconnaissance accélèrent une réorganisation de la bourse des valeurs culturelles (...) ainsi*

5. Octobre Sylvie, « Pratiques culturelles chez les jeunes et intuitions de transmission : un choc des cultures ? », *Culture études*, 2009, n° 1.

6. Glevarec Hervé, *La culture de la chambre. Préadolescence et culture contemporaine dans l'espace familial*, Paris, La Documentation Française, coll. « questions de culture », 2009.

7. Dahant Chantal, Labadie Francine et Sylvie Octobre, « Pensés et impensés des médiations culturelles pour les adolescents », *Agora débats/jeunesse*, 2014/1, n° 66, pp. 40-46.

8. Céroux Benoît, Crépin Christiane, « Construire une offre de loisir avec les adolescents. Etude d'un dispositif expérimental », *Agora débats/jeunesse*, 2014/1, n° 66, pp.107-118.

9. Glasman Dominique, Besson Leslie, Rapport établi pour le Haut conseil de l'évaluation de l'école, *Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école*, n° 15, 2004.

qu'une disjonction avec les valeurs scolaires »¹⁰. la capacité de l'École et des structures culturelles à transmettre les éléments d'une culture commune nécessite d'être réinventée.

La transformation du paysage des politiques publiques dans le sens d'une diversification des acteurs et de l'offre de proximité impose une réflexion renouvelée sur l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles des enfants.

L'implication croissante des collectivités territoriales dans le champ des politiques éducatives et culturelles adressées aux jeunes s'accompagne de nouvelles préoccupations, comme la nécessaire mise en cohérence sur les territoires des dispositifs éducatifs et culturels formels et informels¹¹.

Les dispositifs éducatifs artistiques successifs et cumulatifs appellent à renforcer la faible cohérence constatée des actions menées dans le temps scolaire et les temps non scolaires (dont les temps périscolaires).

La question d'un continuum d'une action culturelle publique pour la jeunesse redouble d'attention au regard des réaménagements des rythmes scolaires engagés dans le cadre de la refondation de l'École depuis la rentrée 2013. L'évolution des politiques éducatives et culturelles implique dès lors *de dépasser les logiques de juxtaposition et de mise en concurrence des offres culturelles pour leur substituer une politique éducative et culturelle intégrée¹².*

Depuis sa création en 2009, le FEJ a soutenu quinze expérimentations innovantes portant sur les pratiques artistiques et culturelles en faveur des jeunes.¹³

Ce nouveau programme d'expérimentation témoigne de l'intérêt du FEJ pour l'accès aux arts et à la culture pour tous les jeunes, dans un contexte de reconfiguration des politiques et des acteurs éducatifs et culturels.

Les enseignements des projets seront utiles pour penser l'articulation entre les échelons territoriaux (notamment entre les collectivités territoriales et l'Éducation nationale), l'individuel et le collectif, prendre en compte les besoins des jeunes en termes d'autonomie, de sociabilité, d'interactivité et favoriser la coopération entre des acteurs aux cultures et univers professionnels diversifiés.

10. Octobre Sylvie, « Les enfants du numérique : mutations culturelles et mutations sociales », *Informations sociales*, 2014/1, n° 181, pp. 50-60.

11. Enel Françoise, « La prise en charge des spécificités adolescentes par les politiques éducatives et culturelles des collectivités publiques », *Agora débats/jeunesse*, 2014/1, n° 66, pp. 119-133.

12. *Ibid.*

13. - Six projets s'inscrivaient dans le cadre du 4^{ème} appel à projets « Pratiques culturelles » visant à favoriser les usages, les pratiques et les formations culturelles des personnes qui en sont habituellement exclues. Neuf autres dispositifs ont par ailleurs été retenus au titre de l'opération « Imaginez maintenant » qui se proposait de soutenir des actions innovantes visant à favoriser l'insertion professionnelle dans des activités culturelles et artistiques.

2 - DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

Tout en contribuant à favoriser l'égal accès à l'offre culturelle et à la pratique artistique de jeunes qui en sont territorialement et socialement éloignés, les six projets du programme d'expérimentation du FEJ **ont pour finalité première de contribuer à l'épanouissement du jeune par la construction de son identité, l'apprentissage d'une discipline notamment par la pratique artistique, le développement de la confiance et de l'estime de soi, l'écriture de son histoire, le développement de son imagination.**

Ainsi, les projets intègrent dans leurs démarches d'expérimentation, ces trois piliers complémentaires : **faire, voir et réfléchir et échanger.**

Suivant ce triptyque, il s'agit ainsi d'inciter les jeunes à produire eux-mêmes des œuvres artistiques, à éveiller la curiosité et la découverte de l'art et du patrimoine culturel tout en développant un regard critique ainsi qu'une culture personnelle sur les œuvres.

■ Exemple : le projet « L'école harmonique » porté par l'association « Le poème harmonique - HAP Culture _ 22

S'inspirant du programme d'éducation musicale développé au Venezuela dont la mission sociale et citoyenne est d'inscrire la pratique orchestrale comme un modèle de fonctionnement pour une communauté : « El sistema » ; L'Ecole Harmonique et plus particulièrement l'ensemble de musique baroque « le Poème Harmonique » a développé un projet à visée culturelle et sociale sur le territoire haut-normand.

Ce projet tend à offrir à des enfants et des jeunes, issus des quartiers prioritaires, une formation de pratique musicale de qualité, à la fois très régulière et inscrite dans la durée.

Les enfants et les jeunes sont intégrés dès le plus jeune âge à un groupe orchestral, dans le cadre duquel ils développent une pratique instrumentale, connectée à l'activité artistique des « Poèmes harmoniques ».

Les objectifs de ce projet sont diversifiés:

- Permettre à de jeunes enfants non musiciens d'accéder à une formation artistique exigeante et de qualité, développer leur ouverture culturelle et leurs connaissances musicales ;
- Lutter contre l'exclusion d'enfants issus des quartiers dits sensibles et contribuer à leur réussite scolaire par le biais de dispositions acquises au cours de la formation musicale ;
- Transmettre des valeurs de citoyenneté telles que la solidarité, l'épanouissement personnel à travers l'émotion collective que procure une pratique orchestrale.

La portée éducative est garantie par une inscription de ces projets dans la durée à partir de séquences d'intervention longues et régulières. Par le biais des compétences et des aptitudes développées au cours des expérimentations, certains projets ambitionnent de faire acquérir aux enfants des dispositions transférables aux apprentissages scolaires et propices à l'intégration du « métier d'élève ».

Certains projets ciblent plus spécifiquement les intervenants auprès des jeunes par des actions de formation afin de garantir la qualité pédagogique et culturelle des prestations et savoirs artistiques proposés.

Ces projets ont par ailleurs pour caractéristique de répondre aux besoins des jeunes les plus en difficulté et de développer des activités prioritairement dans des secteurs comme les zones urbaines sensibles ou les zones rurales.

■ **Un exemple : le projet « Musique itinérante, une dynamique pour la jeunesse » porté par l'association « Les concerts de poche » - HAP CULTURE _ 18**

Ce projet vise à favoriser la fréquentation et l'accès aux ressources culturelles du territoire à un public nouveau de jeunes socialement et géographiquement éloignés (quartiers dits sensibles, zones rurales). « Les concerts de poche » articulent des actions de formation à des ateliers de création et des concerts dans une logique globale et de rééquilibrage de l'offre culturelle territoriale.

« Les concerts de poche » constituent une première expérience de pratique artistique et culturelle qui encourage les jeunes les plus néophytes et les plus éloignés de la pratique musicale à se sentir potentiellement créateurs et à s'inscrire dans les pratiques régulières, des chorales, des écoles de musique ou de théâtre...

Il s'agit pour les porteurs de projet de répondre aux objectifs suivants :

- Donner à tous les jeunes les mêmes chances d'accéder à la musique classique et à une pratique individuelle et collective et plus largement au patrimoine culturel ;
- Favoriser l'épanouissement, la réussite scolaire et l'intégration des jeunes grâce à la création et à la pratique collective ;
- Encourager le développement des liens intergénérationnels et la mixité des publics, redécouvrir le plaisir du « vivre ensemble », le respect et l'écoute de l'autre ;
- Dynamiser les territoires ciblés.

L'ensemble des expérimentations ciblent 74 200 jeunes bénéficiaires. Alors que l'offre locale de dispositifs culturels se polarise le plus souvent sur le public des enfants et des élèves du premier degré¹⁴, une partie des projets soutenus par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse inclut des adolescents et de jeunes adultes. La durée de financement de ces expérimentations n'excède pas deux ans.

14. *Ibid.*

3 - ÉVALUATION

L'évaluation se propose de questionner les enjeux de l'expérimentation à travers quatre prismes :

- la mise en œuvre et l'appropriation de la démarche « Faire, voir et réfléchir » des actions expérimentées dans le parcours artistique et culturel des jeunes ;
- l'effet des actions sur l'élargissement social des publics pratiquant une activité artistique et leur appropriation par le public visé (jeunes ciblés et intervenants formés) ;
- l'articulation et la mise en cohérence des expérimentations avec les projets culturels mis en place par l'Education nationale et les collectivités locales ;
- les conditions de la transférabilité des pratiques expérimentées :

Dans quelle mesure les modalités et les stratégies mises en place par les expérimentateurs pourront-elles permettre la pérennisation et la capitalisation des actions expérimentées, afin de rendre possible leur inscription dans la durée au sein des territoires et des parcours artistiques et culturels des jeunes ?

L'évaluation sera l'occasion d'échanger avec les acteurs des différents projets pour engager une démarche réflexive et comparative, afin de faciliter l'émergence des conditions de mise en œuvre, de succès et d'essaimage des initiatives soutenues.

Une attention particulière sera portée à la capacité des expérimentations à réinterroger voire renouveler l'approche de l'Education artistique et culturelle en direction des jeunes ainsi qu'à tenir compte des représentations et pratiques des jeunes bénéficiaires.

L'évaluation devra présenter des approches croisées en matière de recueil de données reposant sur des investigations approfondies sur des échantillons raisonnés. A titre indicatif, celles-ci pourront reposer sur les méthodes suivantes :

- Mise en place d'outils de suivi des projets, en s'appuyant sur des outils préexistants (tableaux de bords et bases de données des porteurs de projets concernés) ;
- Mise en œuvre d'entretiens semi-directifs ou de type récits de vie auprès de jeunes bénéficiaires et des familles aux profils et aux parcours différenciés ;
- Mise en place de méthodes de recueil innovantes auprès d'adolescents et de jeunes enfants ;
- Mise en œuvre de « focus groups » de jeunes et des familles ;
- Mise en œuvre d'entretiens collectifs auprès des professionnels en contact avec les jeunes ; enquêtes monographiques ;
- Mise en œuvre d'entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels impliqués dans le dispositif,

Afin de répondre à ces objectifs, l'évaluateur devra démontrer sa capacité à mobiliser et maîtriser les concepts de capital culturel, de transmission ascendante, descente dans l'analyse des réalités sociales au sein des expérimentations. Une attention particulière sera portée à l'analyse des différentes formes et mutations de la transmission culturelle des jeunes.

4 - CALENDRIER

Mise en œuvre des actions :	1 ^{er} septembre 2014 jusqu'au 30 juin 2016
Mise en ligne de l'offre d'évaluation :	30 mars 2015
Clôture de l'appel d'offre d'évaluation :	30 avril 2015
Sélection de l'évaluateur :	30 mai 2015

5 - RÉFÉRENCES DES EXPÉRIMENTATIONS

HAP_017, « [Concilier mode de garde et épanouissement des enfants à travers la pratique artistique \(création de pôles régionaux et formation\)](#) », Réseau Môm'Artré

HAP_018, « [Musique itinérante, une dynamique pour la jeunesse](#) », Les Concerts de Poche

HAP_019, « [Entrons dans la danse](#) », Centre National de la Danse (CND)

HAP_020, « [PARCOURS, le Théâtre de la Ville s'engage auprès des enfants](#) », Théâtre de la ville

HAP_021, « [Cinéma et temps périscolaire : promouvoir l'égalité d'accès aux arts et à la culture](#) », 1000 VISAGES Productions

HAP_022, « [L'école harmonique : un ambitieux projet d'action sociale et culturelle sur le territoire haut-normand](#) », Le Poème Harmonique – Vincent Dumestre



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Bureau des actions territoriales et interministérielles

Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr

Tél. : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Juillet 2015